

**AMENDEMENT**  
déposé par le groupe Centre Démocrate, Républicain et Citoyen

**Rapport 22.01.03 : Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique  
en Centre-Val de Loire**

L'usage de la téléconsultation a connu un essor sans précédents ces dernières années, avec le record de 19 millions d'actes en télétransmission remboursés par l'Assurance maladie en 2020. Elle en enregistrait à peine 400 000 en 2019. La crise sanitaire avec l'application des gestes barrières a sans doute accéléré l'adoption de ce mode d'accès aux soins.

Notre région, qui se caractérise par un nombre important de territoires ruraux est particulièrement propice au développement de cette offre supplémentaire d'accès aux professionnels de santé. D'autant que le déploiement rapide ces dernières années de la couverture numérique en 4G permet de désenclaver des territoires depuis trop longtemps isolés de nombreux services publics essentiels.

Par ailleurs, la caractéristique rurale de notre région associée aux difficultés particulières produites par la désertification médicale, rend d'autant plus pertinente la mise en place d'une offre de soins complémentaire fondée sur le principe de l'itinérance. Des telles initiatives, qui offrent une agilité et une rapidité de mise en place, sont de nature à répondre en partie aux enjeux de courts termes d'égalité des territoires pour l'accès aux soins des populations.

Nous proposons :

**Page 36 – III Délibératif**

**La Région avec l'ensemble des collectivités partenaires et le CESER demandent à l'Etat :**

- **Pour répondre, à court terme, aux difficultés grandissantes d'accès aux soins**
  - **Le soutien aux actions entreprises en matière de e-santé et aux solutions itinérantes**

la modification du paragraphe suivant :

Avec un accompagnement nécessaire des porteurs de projets candidatant aux AAP organisés dans le cadre du CPER, pour renforcer notamment l'équipement des structures, les matériels de téléconsultation et de téléexpertise s'intégrant dans une offre de soin territoriale, en lien avec les CPTS.

Parallèlement, les projets innovants de type médico-bus, bus dentaire... pourront être soutenus.

par le paragraphe suivant :

Avec un accompagnement nécessaire des porteurs de projets candidatant aux AAP organisés dans le cadre du CPER, pour renforcer notamment l'équipement des structures, les matériels de téléconsultation et de téléexpertise s'intégrant dans une offre de soin territoriale, en lien avec les CPTS.

Parallèlement, la Région Centre-Val de Loire lancera un appel à projets, en co-financement négocié avec l'ARS, pour la mise en place d'un bus médicalisé par département.